

Compte d'épargne Supercard

Avec ce compte d'épargne, votre épargne est doublement rentable: non seulement vous bénéficiez d'une rémunération attrayante, mais vous engrangez aussi de précieux superpoints.

Vos besoins

Vous êtes un client privé et souhaitez collecter des superpoints grâce à votre épargne.

Avantages

- Crédit de superpoints au fur et à mesure que le solde de votre compte augmente
- Rémunération avantageuse
- Tenue de compte: gratuite

Taux d'intérêt

0,05 % + 1 superpoint par tranche de 2 CHF supplémentaires sur le compte¹

Disponibilité

Vous pouvez retirer jusqu'à 20 000 CHF par an; au-delà, un préavis de 6 mois est requis. En cas de dépassement de la limite de retrait, une déduction de capital de 2 % intervient sur le montant excédant la limite en question.

Conditions

- Ouverture de compte: gratuite
- Pas de frais de tenue de compte
- Relevé de compte annuel gratuit (au 31 décembre); 1 CHF par relevé supplémentaire
- Bouclage de compte annuel gratuit (au 31 décembre)
- Impôt anticipé: 35 % du montant brut des intérêts si celui-ci est supérieur à 200 CHF
- Clôture de compte: 3 CHF
- Envoi gratuit du relevé annuel; avis individuels: selon le tarif de la Poste

Prestations complémentaires

- E-Banking
- Une carte bancaire Banque Cler gratuite par client; montant unique de 10 CHF par carte bancaire Banque Cler supplémentaire
- Bulletins de versement orange (gratuits)
- Bulletins de versement rouges (payants²)
- Ordres de paiement (payants²)

Cartes Maestro et Mastercard®/Visa Banque Cler, ordres permanents et recouvrement direct non proposés.

Plus d'informations

www.cler.ch/comptes

¹ Augmentation du solde du compte: si, à la fin d'un trimestre, le solde de votre compte est supérieur au plus haut niveau précédemment atteint en fin de trimestre depuis l'ouverture du compte, des superpoints vous sont crédités sur la base de cette différence, à raison de 1 superpoint par tranche de 2 CHF supplémentaires. Les superpoints sont crédités trimestriellement, jusqu'à concurrence de 250 000 CHF d'augmentation par trimestre. Les fonds transférés depuis d'autres comptes d'épargne de la Banque Cler n'ouvrent pas droit à l'attribution de superpoints.

² Voir factsheet relatif au trafic des paiements

Conditions valables au moment de l'impression.
Sous réserve de modifications.

Le compte d'épargne Supercard vous permet d'engranger des superpoints.

